

Analyse



Incitants à l'épargne
en Belgique et
en Europe

Réseau **Financement
Alternatif**

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

À l'instigation de EFIN (European Financial Inclusion Network)¹, un inventaire des initiatives privées et publiques incitant à l'épargne a été mené dans plusieurs pays européens – dont la Belgique – au cours de l'année 2013. À qui ces pratiques s'adressent-elles ? Quelles leçons peut-on en tirer, à l'échelon européen et au niveau belge ? Quelles pratiques intéressantes pourrait-on adopter dans notre pays ? La présente analyse dresse un premier bilan de cette recherche.

1 Un premier tour d'horizon des pratiques liées à l'épargne en Europe

En 2013, EFIN, à travers son groupe de travail sur l'épargne, a décidé d'établir une liste non exhaustive des initiatives (projets pilotes, programmes, etc.) et des outils (cadre juridique, incitants financiers ou fiscaux, etc.) visant à promouvoir l'épargne. Pour ce faire, un inventaire des pratiques d'épargne fut réalisé dans 11 pays européens, dont la Belgique².

Pour chacune des pratiques d'épargne identifiées, il fut demandé aux chercheurs de mentionner l'instigateur, le problème résolu par l'outil, le public visé, la viabilité du programme, les résultats, ou encore, les leçons apprises. L'accent a été mis sur l'efficacité de ces outils sur les personnes vulnérables. Une notation a ainsi été attribuée à chaque initiative en fonction de trois critères³ : la dimension relative à l'inclusion financière, l'échelle de l'initiative et son impact social. Par exemple, un compte d'épargne solidaire proposé par une banque au niveau national et permettant de financer des projets sociaux va recevoir une cote élevée sur le plan de l'initiative et de son impact social, mais une cote faible sur le plan de l'inclusion financière car il ne comporte pas d'incitant à épargner pour les personnes à revenus modestes.

2 Résultats globaux

Le premier constat a trait à la diversité des incitants à l'épargne recensés et des acteurs impliqués : comptes d'épargne (régulés ou non), comptes/plans d'épargne-pension, produits d'épargne liés au logement, incitants fiscaux ou financiers, épargne

1 EFIN (European Financial Inclusion Network) est un réseau européen qui lutte contre l'exclusion financière. Il vise à rassembler tous les acteurs impliqués dans le processus d'inclusion financière afin d'accroître l'apprentissage mutuel à ce sujet, mais il a aussi pour ambition de développer des mesures politiques financières cohérentes, sur le plan local et à l'échelon européen (www.fininc.eu).

2 Les autres pays étudiés sont le Royaume-Uni, l'Irlande, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Pologne, la Bulgarie, la Hongrie et la Suède. L'objectif initial du groupe EFIN est de fournir une « cartographie » couvrant chacun des 28 États membres de l'Union européenne d'ici la fin de l'année 2014.

3 Pour chaque critère, une note entre 0 et 5 a été attribuée (5 étant la meilleure note).

à travers des communautés autofinancées (CAF) ou des groupes d'épargne, produits d'épargne proposés par des institutions financières comme les banques éthiques ou les *credit unions*, programmes d'éducation financière, etc.

Deuxièmement, une distinction a été faite entre les institutions publiques, les institutions privées à but lucratif et les institutions privées sans but lucratif. À priori, on pourrait s'attendre à ce que les organismes publics obtiennent de meilleurs scores au niveau de l'initiative et de l'inclusion financière. De même, il apparaît légitime de s'attendre à ce que les organisations privées sans but lucratif accordent une importance plus grande à l'impact social que les structures orientées vers le profit.

Bien que les évaluations des initiatives soient subjectives et que, par conséquent, aucune conclusion scientifique ne devrait être tirée de cette étude, certaines tendances ont été identifiées. Or, celles-ci ne confirment pas toujours les hypothèses émises initialement. Ainsi, les organisations sans but lucratif semblent porter plus d'attention à la dimension de l'inclusion financière et à l'impact social, alors que les structures privées à but lucratif y obtiennent les moins bons scores. En ce qui concerne les institutions publiques, bien que l'échelle de leurs initiatives soit en moyenne plus élevée, ces initiatives n'apparaissent pas suffisamment orientées vers les personnes vulnérables, comme l'indiquent les scores modérés obtenus sur les deux autres critères.

Les incitants à l'épargne ne sont pas assez orientés vers les publics précarisés

Tableau 1. Moyenne des notes (sur 5) attribuées aux incitants à l'épargne identifiés, par type d'organisation.

	Institutions publiques	Organisations à but lucratif	Organisations sans but lucratif
Inclusion financière	3,1	1,7	4,3
Échelle de l'initiative	4,2	3,4	4,1
Impact social	2,9	1,5	4,1

Un examen plus attentif des initiatives fait ressortir le fait que la majorité d'entre elles est destinée à l'ensemble de la population.

Ce constat est assez problématique lorsqu'on s'intéresse plus particulièrement aux populations vulnérables. En effet, une grande part des pratiques d'épargne ciblant l'ensemble de la population n'est pas assez attrayante ou pas suffisamment accessible aux personnes vulnérables. À cela s'ajoute un manque de mesures orientées spécifiquement vers ce groupe.

Globalement, il apparaît que les gouvernements et les secteurs de marché ne sont pas suffisamment ouverts aux classes sociales à faibles revenus dans leurs programmes d'épargne, mais préfèrent cibler les classes moyennes.

Il existe donc un marché potentiel pour des produits et des services d'épargne orientés vers les groupes vulnérables (personnes âgées, migrants, ménages à faibles revenus) dans les pays européens.

Doit-on tirer les mêmes conclusions au niveau belge ? Certaines pratiques observées à l'étranger pourraient-elles être adoptées utilement dans notre pays ? Dressons l'état des lieux en Belgique, pour commencer.

3 État des lieux en Belgique

Seize initiatives incitant à l'épargne ont été recensées en Belgique. Bien qu'il ne s'agisse pas des seules mesures implantées au niveau belge, cette liste donne un bon aperçu des outils utilisés dans notre pays pour encourager la population à épargner.

Seize initiatives recensées en Belgique

3.1 Outils publics

Les outils de régulation constituent une première facette de ce tour d'horizon.

À condition d'opter pour un compte d'épargne réglementé qui respecte le prescrit légal, le fisc fait un cadeau sur une partie plafonnée des intérêts perçus. Ainsi, les **intérêts** sont **exonérés** de précompte mobilier (uniquement pour des personnes physiques) sur la première tranche de 1880 € en 2013 – ce montant, de 1250 € au départ, est indexé annuellement⁴. Cette exonération est à appliquer par an et par contribuable.

Un tel incitant fiscal aura un impact différent selon la classe de revenus du citoyen. Pourquoi ? Sans le mécanisme d'exonération, les revenus de l'épargne seraient ajoutés à l'ensemble des revenus et taxés selon le taux d'imposition. Or, ce taux d'imposition augmente avec le revenu⁵. Les personnes disposant de revenus élevés ont ainsi tout intérêt à placer leur argent sur un compte d'épargne réglementé pour profiter de l'exonération sur les revenus de l'épargne – ce qui pourrait expliquer partiellement pourquoi les Belges sont de gros épargnants. À l'inverse, les personnes disposant de revenus inférieurs au minimum imposable sont déjà exonérées

4 Toutefois, la Cour européenne a condamné la Belgique en juin 2013 : l'exonération ne concernant que les intérêts payés par les banques résidant en Belgique, ce régime d'imposition est considéré comme discriminatoire.

5 De 0 à 50 %.

Des incitants fiscaux socialement inéquitables

d'impôt⁶ : l'incitant fiscal n'aura aucun impact sur leur décision d'épargner. Par conséquent, plus les revenus sont faibles, moins il y a d'incitant à épargner sur un compte d'épargne réglementé.

La **protection des dépôts** est un autre outil de régulation. Avant la crise, cette protection se chiffrait à 20 000 €. Peu après le déclenchement de la crise, plusieurs États, dont la Belgique, ont porté le montant de la garantie des dépôts bancaires à 100 000 € par déposant et par établissement financier. L'Europe a suivi : le montant minimum de la garantie dans tous les États membres a été porté à 100 000 € fin 2010. Cette réglementation vise à rassurer les citoyens quant à la sûreté des comptes d'épargne réglementés, mais elle n'est sans doute pas un incitant relevant pour les personnes exclues.

La troisième mesure réglementaire, le **service bancaire de base**, vise à accroître l'inclusion financière. La loi du 24 mars 2003 garantit que tout citoyen qui a sa résidence principale en Belgique a le droit d'ouvrir un compte bancaire dans la banque de son choix s'il ne bénéficie pas déjà d'un autre compte bancaire. Le service bancaire de base comprend notamment l'ouverture et la gestion d'un compte à vue, la mise à disposition d'extraits de compte, la possibilité d'effectuer des dépôts, des virements, des retraits d'argent, des ordres de paiement et de domicilier des factures. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un produit d'épargne en tant que tel⁷, le service bancaire de base est un élément de contexte « facilitant » et positif. En effet, la possession d'un compte bancaire constitue une première étape vers l'accès à un compte d'épargne. En 2012, le total des services bancaires de base existants se chiffrait à 9528⁸.

À côté de ces dispositions réglementaires, d'autres incitants à l'épargne ciblent plus particulièrement la pension ou le logement.

L'épargne-pension encourage les gens à épargner pour l'objectif spécifique de leur pension. Dans ce cadre, la **régulation sur l'épargne-pension** autorise les contribuables à recevoir chaque année, sous certaines conditions, une réduction d'impôt de 30 % des versements effectués. Les montants pris en compte pour la réduction d'impôt sont limités à 940 euros en 2013. Cette déduction fiscale s'applique aux deux formes d'épargne-pension, soit l'assurance épargne-pension et le compte épargne-pension. Cette mesure s'adresse à tous les citoyens qui possèdent un produit

6 Le montant de base de cette quotité exemptée d'impôt est de 6800 euros par an (pour la déclaration fiscale de 2013).

7 Le service de bancaire de base ne constitue donc pas un indicateur des pratiques d'épargne.

8 Selon le rapport annuel 2012 du Service de médiation.

Épargner pour accéder à un logement ou diminuer la facture énergétique

d'épargne-pension et paient leurs taxes en Belgique. Elle a dès lors une portée limitée, puisque la déduction fiscale ne constitue pas un incitant pour les personnes qui, en raison de leurs faibles revenus, ne payent pas de taxe.

Que ce soit à un niveau national ou régional, plusieurs outils publics visent à favoriser l'accès au logement ou à diminuer la facture énergétique. Ils rentrent dans une stratégie d'*asset building* : l'objectif est de se constituer un capital (à travers l'acquisition d'actifs tangibles tels qu'une propriété) tenant lieu de filet de sécurité en cas de problème. Toutefois, ces outils sont matière à débats en ce qui concerne leur incitation à épargner. En effet, de tels instruments encouragent en premier lieu la dépense ou la prise d'un crédit. En ce sens, il s'agit d'une « épargne inversée ».

La **déduction pour habitation propre et unique** – appelée aussi « bonus habitation » – est un incitant fiscal. Sous certaines conditions, ce régime accorde des avantages fiscaux à certains frais hypothécaires : les intérêts du crédit hypothécaire, les amortissements en capital du crédit et les primes d'assurances-vie individuelles qui garantissent le remboursement du crédit (assurances-vie liées). Si cette mesure est de nature encourager l'épargne des citoyens qui sont en mesure d'acheter un logement, rien n'indique à nouveau qu'elle apporte une aide aux personnes à faibles revenus, d'autant plus que l'incitant est déduit des impôts.

D'autres incitants portent sur la diminution de la facture énergétique. Le **prêt vert bruxellois** a été mis en place par la Région de Bruxelles-Capitale (plus précisément par Bruxelles Environnement) en collaboration avec la coopérative de crédit alternatif Crédal. Un prêt vert bruxellois est un prêt énergie à un taux 0 %. Il s'adresse aux habitants de la région bruxelloise disposant de revenus modestes, en leur permettant d'accéder à un financement sans intérêts afin de réaliser des travaux d'économie d'énergie en vue d'améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation. La Région apporte sa garantie, couvre le coût d'exploitation et la bonification d'intérêts. C'est ainsi que 389 prêts verts ont été octroyés entre 2008 et 2012. Quel impact sur l'épargne ? Les personnes à faibles revenus doivent épargner à long terme pour rembourser le prêt. Simultanément, elles épargnent de l'argent en diminuant leur facture énergétique.

Le **prêt social « Habitat pour tous »**⁹ s'adresse – sous certaines conditions – aux ménages wallons disposant de revenus précaires, modestes et moyens¹⁰. Des prêts hypothécaires sont proposés à des conditions favorables pour acheter, construire, rénover ou améliorer la performance énergétique d'un logement situé en Wallonie.

9 Proposé par la Société wallonne du crédit social (SWCS), un organisme public soutenu par le Gouvernement wallon.

10 Pour pouvoir bénéficier de ce prêt, les revenus globalement imposables (en 2011) du ménage (en 2011) ne peuvent pas dépasser 49 500 €.

Au total, 2725 prêts – représentant 286 millions d'euros – ont été accordés en 2012. Ces prêts favorisent l'accès à la propriété pour des personnes à revenus modestes tout en réduisant les risques d'endettement.

Enfin, l'éducation financière constitue un instrument susceptible d'inciter à l'épargne en aidant les citoyens à prendre des décisions financières responsables et appropriées. L'Autorité des services et marchés financiers (la FSMA) a ainsi lancé le **portail wikifin.be** le 31 janvier 2013. L'objectif de ce programme est d'aider les citoyens dans leurs décisions financières en mettant une information objective et fiable à leur disposition. Wikifin propose des outils tels qu'un simulateur de comptes d'épargne. Cependant, si des initiatives de ce genre semblent louables, il reste particulièrement complexe d'en mesurer l'efficacité. À fortiori lorsque l'éducation financière se fait au travers d'un portail internet. La prudence reste donc de mise quant à l'intérêt de promouvoir ce type d'instrument pour accroître efficacement l'épargne des citoyens.

3.2 Initiatives d'institutions à but lucratif

En Belgique, les initiatives privées liées à la promotion de l'épargne sont généralement l'apanage d'institutions financières qui cherchent à attirer l'épargne des citoyens en leur sein. Ces institutions sont donc plus enclines à cibler des personnes avec des revenus moyens ou élevés, sans accorder de réelle attention à la thématique de l'inclusion financière. Elles sont néanmoins susceptibles d'avoir un impact social intéressant, étant donné les caractéristiques de certains produits d'épargne proposés.

Les **comptes à terme** (ou dépôts à terme), offerts par la majorité des banques, donnent la possibilité à des épargnants qui n'ont pas besoin d'utiliser leur épargne pendant une durée déterminée de bloquer cet argent – c'est-à-dire que les épargnants n'y ont plus accès avant la fin de la période déterminée – de manière à bénéficier d'un taux d'intérêt plus élevé que celui qui est offert par les comptes d'épargne habituels. Bien que ce type de compte puisse encourager les citoyens qui en ont les capacités à épargner, il n'a pas d'effet spécifique sur les aspects sociaux ou liés à l'inclusion financière. De plus, les institutions financières exigent un montant minimum pour ce type de compte, ce qui peut être limitant en termes d'accès pour certains ménages à revenus modestes.

Les **comptes d'épargne solidaire** ont un impact bien plus marqué au niveau social. En effet, les dépôts enregistrés sont réinvestis dans des investissements socialement responsables. Cette optique de développement durable peut inciter certaines personnes à épargner. Trois exemples d'épargne solidaire ont été recensés au cours de l'inventaire :

- Les comptes d'épargne de Triodos sont à 100 % éthiques. En effet, les dépôts sont intégralement réinvestis dans des projets durables, dans les domaines suivants : l'économie sociale, la nature, l'environnement, la culture et la santé.
- En Flandre, le compte Spaarplus de la banque d'épargne VDK permet d'épargner de façon éthique, puisque le compte est garanti 100 % durable – les dépôts sont uniquement investis dans des entités qui œuvrent pour un développement durable. En outre, 0,05 % du total des dépôts est redistribué entre 7 organisations engagées socialement. Cette rétrocession basée sur la solidarité permet aux organisations partenaires de répondre à leurs besoins de financement.
- Au sein du compte d'épargne Cigale, que BNP Paribas Fortis a décidé de fermer à la fin de l'année 2013, 0,23 % du total des dépôts est redistribué à 3 organisations de la société civile : FairFin, Alterfin et le Réseau Financement Alternatif. De plus, le compte Cigale est éthique : en phase avec les valeurs de ses partenaires, il investit seulement dans des projets qui innovent socialement, mènent des politiques sociales favorables, possèdent une politique environnementale globale ou encore offrent une gamme de produits et services sociaux et environnementaux.

3.3 Initiatives d'organisations sans but lucratif

Bien qu'elles soient généralement accessibles à tous, les initiatives portées par des organisations sans but lucratif touchent un public moins nombreux. Mais elles touchent un public souvent plus vulnérable.

Dans le cadre du **projet européen SIMS**¹¹, le Réseau Financement Alternatif a mené un programme pilote de micro-épargne en Belgique sur une période de 12 mois – entre mai 2011 et mai 2012. Ce projet, adressé à un groupe de personnes à faibles revenus, comprenait un programme d'éducation financière et une incitation financière à l'épargne à l'aide d'un système de bonification. Les objectifs de ce projet pilote étaient de favoriser les habitudes d'épargne en encourageant les participants à épargner au lieu d'utiliser le crédit, à budgétiser à plus long terme et à créer une dynamique collective incitant ces groupes à poursuivre leurs efforts au sein de groupes d'épargne une fois le programme terminé. Ces objectifs ont, dans une large mesure, été atteints : les bénéficiaires du programme épargnent plus fréquemment et sont plus prudents face au crédit. Le programme a également accru leur motivation, leur estime de soi et leur intégration sociale.

¹¹ Innovation sociale et apprentissage mutuel en matière de micro-épargne en Europe.

Le projet SIMS a démontré l'utilité de la micro-épargne pour les personnes précarisées

Il existe également des initiatives d'épargne à plus long terme, telles que les communautés autofinancées. Ces initiatives, accessibles aux plus vulnérables, ont un impact social fort. Elles offrent la possibilité aux personnes à faibles revenus d'épargner, mais aussi d'obtenir des crédits tout en évitant le surendettement. Ces petites organisations jouent, dès lors, un rôle particulièrement utile au niveau de l'inclusion financière de personnes situées en dehors du système bancaire traditionnel.

Le système des **communautés autofinancées** est une adaptation du système de la tontine. Il s'agit d'un groupe citoyen dans lequel les membres sont à la fois actionnaires – ils sont propriétaires du capital – et demandeurs de crédit. Chaque membre économise de l'argent qui est placé dans un fonds collectif. Avec ce fonds, la CAF peut octroyer des crédits à ses membres avec un système d'intérêt. Il s'agit donc d'un système d'investissement basé sur la solidarité au sein du groupe. Le Réseau Financement Alternatif chapeaute 3 groupes de micro-épargne en Belgique francophone. Ces groupes semblent représenter une alternative permettant à certaines personnes – notamment les plus vulnérables – de se constituer une réserve de trésorerie en vue d'un achat futur ou pour se créer un filet de sécurité. Ce système met ainsi en place une dynamique d'épargne concrète.

La Payote est une association sans but lucratif dérivée du concept de la tontine. Installée à Namur et à Liège, elle incite chacun de ses membres à constituer une épargne pendant 6 mois. Au terme de cette période d'épargne régulière, un membre peut emprunter 3 fois le montant épargné. L'épargne avant le crédit constitue une arme efficace pour prévenir le surendettement. Tout en permettant des rencontres interculturelles, cette approche de l'épargne garantit une éducation financière des membres de l'association grâce à l'information et à l'orientation fournie. Même si les montants épargnés sont réduits, les expériences de micro-épargne ont largement démontré l'utilité de cette épargne pour les personnes à faibles revenus, que ce soit sur le plan moral ou financier.

Une initiative visant à faciliter l'accès à la propriété a été mise sur pied par le CIRE (Coordination et Initiatives pour les Réfugiés Étrangers) et divers partenaires : **des groupes d'épargne collective et solidaire** (GECS)¹². Le raisonnement est simple : pour des familles à faibles revenus, acheter un logement peut être avantageux. En effet, le remboursement des prêts hypothécaires est, dans certains cas, équivalent au prix du loyer grâce aux partenariats publics – dont certains ont été évoqués plus haut¹³. Cependant, il est souvent difficile pour ces familles de disposer des 10 % d'acompte demandés au moment du compromis de vente. C'est pourquoi le CIRE a instauré, en 2003, un système de tontine permettant aux familles à revenus modestes

12 Plusieurs communes de Wallonie ont également lancé leur propre GECS.

13 Les Fonds du Logement bruxellois et wallon et la Société wallonne du crédit social.

d'épargner dans une dynamique de groupe. Cette épargne collective sert de pot commun. Chaque famille peut demander à bénéficier du montant nécessaire au paiement de son acompte. Pour que le montant prêté revienne dans la caisse commune dans un délai court et qu'il puisse aider une autre famille, le montant avancé est restitué au groupe (par un des organismes liés au projet¹⁴) le jour de la signature de l'acte de vente. L'acompte est alors inclus dans le prêt hypothécaire, ce qui veut dire que la famille le rembourse à long terme (en même temps que le prêt).

4 Comparaison avec nos voisins européens

Au vu des pratiques étudiées ci-dessus, le constat tiré au niveau européen s'applique largement à la Belgique :

*S'inspirer
de pratiques
mises en
œuvre à
l'étranger ?*

- Les outils publics ne sont pas suffisamment orientés vers les personnes vulnérables. L'utilisation d'incitants fiscaux à l'épargne ne constitue, en effet, pas un argument pour les ménages à revenus précaires. L'instauration d'un service bancaire de base est par contre fondamentale pour ces mêmes personnes car elle favorise l'inclusion bancaire. Cette initiative doit donc être applaudie.
- Contrairement aux initiatives des institutions privées à but non lucratif – qui sont largement dirigées vers un public vulnérable –, les institutions privées à but lucratif semblent peu intéressées par les revenus les plus modestes. Toutefois, la présence, dans certains établissements financiers, de comptes d'épargne solidaire peut avoir un impact social intéressant.

Au-delà de la comparaison avec nos voisins européens, la cartographie élaborée par EFIN met en lumière des initiatives utiles mises en place dans d'autres pays et qui seraient susceptibles d'être appliquées également dans notre pays. Quelles sont ces initiatives ? Petit tour d'horizon des bonnes pratiques.

4.1 Initiatives dans d'autres pays européens

Au niveau public, relevons la présence, en France, de livrets d'épargne exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvement sociaux et qui, de surcroît, investissent l'argent déposé dans des projets sociaux ou de développement durable constitue un bon exemple à suivre. Ces livrets – le livret A, le livret de développement durable (LDD) et le livret d'épargne populaire (LEP) – peuvent être proposés par tous les établissements bancaires. En particulier, le livret d'épargne populaire est

¹⁴ Les Fonds du Logement bruxellois et wallon ont accepté ce rôle dans certains cas.

spécifiquement destiné aux personnes à revenus modestes¹⁵. En offrant un taux d'intérêt supérieur (de 0,5 %) à celui des autres livrets (en plus de l'exemption fiscale), il vise à inciter les personnes aux revenus les plus modestes à épargner tout en maintenant leur pouvoir d'achat. Dix millions de comptes étaient ouverts fin 2012, signe de l'efficacité de cette mesure.

Encourager et renforcer les initiatives à l'épargne à destination des personnes vulnérables

Dans notre pays, les outils réglementaires qui ciblent l'accès au logement fonctionnent comme une épargne inversée – même s'ils permettent d'épargner à long terme, ils encouragent en premier lieu la dépense. Avec son compte épargne logement (CEL), la France apporte au moins partiellement une solution à ce problème. Le CEL permet à son titulaire d'obtenir (sous conditions) un prêt bancaire à un taux préférentiel¹⁶, pour réaliser notamment un investissement immobilier ou des travaux dans son logement. Toutefois, le compte doit être ouvert depuis au moins 18 mois pour que son titulaire puisse obtenir ce prêt. Un tel produit incite donc à épargner durant une certaine période avant de pouvoir bénéficier d'un crédit.

En Allemagne, une initiative originale est proposée par de nombreuses banques d'épargne régionales (privées) : la loterie-épargne. Pour répondre à la difficulté des ménages à faibles revenus à épargner, la loterie-épargne cherche à accroître l'attractivité de l'épargne avec une approche basée sur le jeu. Le client achète des lots sur une base régulière. De ces lots, une part spécifique est destinée au compte d'épargne du client (par exemple 4 € sur 5), tandis que la part restante (1 € en l'occurrence) va dans la loterie.

Enfin, la diversité et la grande variété des initiatives d'épargne en Italie sont une source d'inspiration : banques éthiques, banques d'épargne, banques coopératives, fonds mutuels locaux¹⁷, prêts entre particuliers...

5 Conclusion

Bien que le Belge moyen soit un gros épargnant, il reste des marges de progrès, dans notre pays, tant en ce qui concerne le nombre de personnes disposant d'un compte d'épargne qu'en ce qui concerne le niveau d'épargne des personnes à revenus modestes. L'épargne a un rôle à jouer auprès des populations vulnérables comme

15 Sont actuellement concernées : les personnes non imposables ou dont le montant de l'impôt sur le revenu ne dépassait pas 769 € en 2012.

16 Ainsi qu'une prime d'épargne versée par l'État.

17 Il s'agit de groupes (associations, paroisses locales) actifs dans la microfinance : ils collectent de l'argent à un niveau local et délivrent de petits prêts.

mode de prévention de situations de surendettement et comme alternative à l'usage inapproprié de crédits – des crédits susceptibles d'engendrer une paupérisation de ménages déjà fragiles¹⁸.

Dans ce contexte, il convient d'encourager et de renforcer les initiatives à l'épargne à destination des personnes vulnérables (faibles revenus, migrants, personnes âgées). Certaines initiatives, notamment celles liées à l'éducation financière, doivent encore être approfondies afin de mieux en évaluer l'efficacité. S'inspirer de pratiques mises en œuvre à l'étranger pourrait également s'avérer utile.

*Retrouvez toutes
nos analyses sur
www.financite.be*

*Arnaud Marchand
Décembre 2013*

18 Voir l'analyse d'O. Jerusalmy, « Épargne et précarité : que savons-nous ? », Réseau Financement Alternatif, juillet 2010.